

Discours pour l'audience solennelle de rentrée 2023 et l'installation de trois nouveaux collègues

Monsieur le préfet de Lot et Garonne,

Madame la première présidente et Monsieur le procureur général de la cour d'appel de Toulouse,

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles, administratives et militaires, Mesdames et Messieurs les représentants des officiers publics et ministériels, Mesdames et Messieurs les bâtonniers, Madame la présidente de la compagnie des experts, Madame et Messieurs les chefs de juridiction, Mesdames et Messieurs les magistrats, directeurs des services de greffe, greffiers, chers collègues, veuillez, me pardonner, mais en raison de votre présence nombreuse, je ne vais pas pouvoir vous citer toutes et tous individuellement en vos grades et qualités, Monsieur le Premier Président vient d'y procéder.

Je m'associe bien évidemment à ses mots de bienvenue et ses bons vœux en cette nouvelle année.

Je requiers donc Monsieur le Premier Président l'installation de nouveaux collègues qui viennent de prendre leurs fonctions, M. RIGAULT en qualité de président du TJ d'Auch en remplacement de M. ROMANELLO, de M. BEAUCLAIR en qualité de président de chambre, en remplacement de Mme GATE qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous regrettons tous le départ de ces deux éminents collègues M ROMANELLO et Mme GATE avec lesquels le ministère public avait noué des relations de grande qualité.

Mesdames et Messieurs, soyez donc toutes et tous remerciés de votre présence à notre audience solennelle de rentrée, qui manifeste tout l'intérêt que vous portez à notre cour et à son fonctionnement.

Vous voir en si grand nombre est particulièrement gratifiant et encourageant pour la poursuite de nos travaux.

Je veux également tout particulièrement remercier les chefs de la cour d'appel de Toulouse, responsables du BOP, budget opérationnel de programme, qui nous font le plaisir de s'être déplacés depuis leur si riante métropole.

Je veux également, et tout particulièrement, saluer la présence de notre nouvelle

bâtonnière au barreau d'Agen Me THIZY, notre nouveau bâtonnier au barreau d'Auch, Me MORAND et Me HADOT-MAISON la bâtonnière du barreau de Cahors.

Comme vous le savez, il appartient aux chefs de cour, de procéder à un exposé de l'activité de leur juridiction, de ses projets, de ses novations, et éventuellement de ses difficultés.

J'irai vite et pour ne pas vous accabler de chiffres et de statistiques, nous avons fait établir à votre attention un document qui récapitule les principales données de l'activité juridictionnelle, des ressources humaines et budgétaires de la cour.

Je me contenterais de quelques observations sur notre activité pénale au niveau de la Cour juridiction en forme de satisfecit, pas pour moi, mais à l'attention des magistrats et des greffiers directement concernés, qui ont accompli toutes ces années un travail formidable pour réduire le stock des affaires à traiter et les délais de jugement.

Je pense évidemment à la chambre des appels correctionnels, laquelle il y a encore 3 ans, présentait un stock très important de dossiers à juger avec de lourdes et complexes procédures que nous avons quelques difficultés à traiter.

Fin 2020, le stock était de 521 dossiers. Il est aujourd'hui de 344 !

Si cette situation a été favorisée par une légère diminution du nombre des appels, par les diverses mesures prises depuis 3 ans pour améliorer la fluidité du traitement des procédures en nouant des relations fructueuses avec les avocats des 3 barreaux pour éviter des renvois intempestifs, signaler au plus vite les désistements d'appel, transmettre rapidement les dossier à l'audiencement, grâce également au travail préparatoire effectué par notre juriste assistante pour calibrer les audiences ; **cette situation est surtout le fruit d'un travail soutenu, constant et déterminé** des collègues du siège et du parquet, titulaires de cette chambre !

Sur les autres chambres, Chambre de l'instruction, de l'application des peines et des mineurs ; il n'y a aucun retard et tout est traité à flux tendu.

Cet acquis est le résultat de l'engagement de tous, des magistrats mais également du greffe et de sa directrice, Mme RONGIERAS, lesquels, en dépit de nombreux arrêts maladie en 2022 ont fait face avec détermination et efficacité à une lourde charge de travail supplémentaire, qu'ils en soient publiquement et collectivement remerciés !

Il reste un point d'attention qui porte sur la montée en charge du service des assises avec un nombre de plus en plus important de dossiers criminels terminés.

Nous avons 35 affaires criminelles à juger cette année. Cette situation n'est ni la conséquence de la réforme de la CCD, ni heureusement la traduction d'une

recrudescence des affaires criminelles constatées mais la résultante d'un traitement plus rapide de ces dossiers par les trois juges d'instruction du pôle criminel et par les magistrats des parquets qui les règlent.

Il n'y a plus aujourd'hui que 115 dossiers criminels en cours à l'instruction. Il y en avait 160 en 2019. Signe de cette accélération : 7 décisions de renvoi aux assises avaient été rendues en 2019, 12 en 2020, 21 en 2021 et 29 en 2022, rattrapant ainsi le retard accumulé ces dernières années.

L'activité de la cour est évidemment conditionnée par celle des juridictions du premier degré, en matière civile comme en matière pénale et dans ce domaine tout particulièrement par la politique pénale menée par les parquets du ressort sous l'impulsion de leurs procureurs et du parquet général qui essaient de mettre en musique les directives générales du garde des Sceaux.

Globalement, sur ces trois ans et même pendant la crise sanitaire, l'activité des parquets mesurable notamment au nombre des procédures reçues et traitées, s'est maintenue à un niveau élevé.

A Agen, le nombre des procédures a même notablement augmenté passant de 16 900 en 2021 à plus de 19 000 cette année.

Et surtout, dans les 3 parquets, cette forte activité s'est accompagnée d'une forte réactivité, avec une hausse des réponses rapides et des déferrements qui demandent plus de travail aux magistrats, au greffiers, également aux services d'enquête.

Car, au-delà des chiffres, c'est la qualité et la rapidité des réponses qui permettent de faire reculer la délinquance, de mieux prendre en compte les intérêts des victimes et d'assurer leur protection.

Ces résultats ont été obtenus en situation tendue sur les effectifs de magistrats et de greffiers dans les trois parquets du ressort, mais plus particulièrement à Cahors.

En 2022, ce parquet, en raison de la vacance d'un magistrat pendant les 10 premiers mois de l'année a dû fonctionner à deux, et je n'ai pu lui apporter tout le soutien que sa situation requérait faute d'un deuxième placé au niveau du parquet général.

Je veux donc saluer l'engagement exceptionnel de Monsieur ROSSI, le procureur de la République et de Monsieur SERRA son substitut, qui n'ont pas ménagé leur temps et leur peine pour faire face à leurs obligations et leur charge de travail. Ils ont été particulièrement efficaces au quotidien tout en traitant d'importantes et lourdes affaires, la presse locale s'en est faite régulièrement l'écho.

Le parquet d'Auch a également rencontré des vacances de poste, mais a pu faire

face de belle manière, sous l'impulsion de son procureur Monsieur ANDRAULT, à sa charge de travail et continuer à innover.

Celui d'Agen a également connu et connaît encore une vacance de poste avec un effectif de 7 sur 8 et une activité qui s'est encore accrue en 2022, ainsi que je l'indiquais, mais a pu remplir l'ensemble de ses missions avec beaucoup d'efficacité.

Ainsi, en 2022, l'ensemble des magistrats du parquet du ressort a fait un travail formidable, épaulés qu'ils l'ont été par les magistrats du parquet général lesquels ont été particulièrement engagés. Je veux à cet instant, les remercier publiquement : Monsieur DERENS avocat général, Madame NOEL, secrétaire générale, Madame CHATEIGNER, substitue générale et Madame GARNIER, avocate général que nous comptons dans nos rangs depuis septembre dernier.

Je veux aussi souligner la qualité du soutien de notre substitue placée, Madame FANTATO, qui se retrouvant seule depuis le mois de septembre, n'a pas été ménagée et que j'ai dû affecter dans les parquets du ressort, alternativement, en fonction des besoins. Je voudrais souligner combien son action est précieuse, son travail de qualité et grande sa disponibilité.

Notre magistrate honoraire Madame LANFRANCHI, est également très précieuse, toujours volontaire, selon les besoins, pour épauler nos collègues dans les juridictions de 1^{ère} instance et y tenir des audiences pénales, forte de sa grande expérience professionnelle.

Ainsi donc, malgré des difficultés importantes au plan des effectifs, les magistrats des parquets du ressort et ceux du parquet général ont donc accompli un formidable travail et se sont investis dans de nombreux chantiers avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination : je pense à la justice de proximité notamment et aux liens qui ont été renforcés avec les maires. Dans le cadre du protocole signé en juin 2021 avec les présidents des associations départementales des maires, c'est déjà plus de 60 articles 40 qui ont été adressés aux procureurs.

Ils ont d'autre part attaché une attention prioritaire aux atteintes portées aux policiers, aux gendarmes ou aux agents des services publics, dans l'exercice de leurs fonctions, contre les auteurs de graves violences routières, contre les trafiquants de stupéfiants, dans le traitement des affaires de violences en général et les dossiers criminels en particulier et, dans ce **maelström** d'actions indispensables, ils ont également conduit une action exemplaire et de façon particulièrement dynamique en matière de lutte contre les violences conjugales, combat qui reste infiniment nécessaire dans notre pays et pas seulement à Agen...

Une enquête statistique récente menée par l'observatoire des violences conjugales a permis de mesurer la gravité et la persistance de ce phénomène et sa gravité. Ainsi au plan national :

- Le nombre des femmes tuées sous les coups de leurs conjoints reste élevé : 146 en 2019, 102 en 2020, 122 en 2021 et 89 en 2022, la baisse est lente.

Heureusement, depuis que nous avons engagé ce combat, ici, plus frontalement encore depuis 3 ans, nous n'avons pas eu à déplorer de drame de cette gravité.

- Environ 100 000 procédures de cette nature sont établies en moyenne chaque année par les services d'enquête ;

- Une femme sur 10 déclare avoir été victime de violences conjugales,

- Mais seulement une femme sur cinq a déposé plainte,

- 87 % des victimes de violences conjugales sont des femmes,

- 96 % des personnes condamnées sont des hommes,

- La moitié des femmes tuées sont des victimes connues.

- Le coût économique de ces violences au sein du couple en 2017 a été évalué à 3,6 milliards de euros.

Cette violence reste endémique, recouvre divers modes de comportements : agressions physiques, sexuelles, verbales, psychologiques et même économiques,

Ces violences sont complexes dans leur appréhension, le plus souvent récurrentes, cumulatives, s'aggravent et s'accroissent dans le temps jusqu'à aboutir parfois au **drame et à l'irréparable**.

Elles continuent à s'exercer le plus souvent dans l'isolement, l'emprise et à bas bruit.

Elles créent pour les victimes et les enfants qui en sont pendant des années les témoins directs, donc les victimes indirectes, un climat de tension, de souffrance, de déstabilisation et de grande culpabilité.

Ces actes trouvent leurs racines dans des relations encore profondément inégalitaires entre les femmes et les hommes. Plus qu'une répression à organiser, c'est une culture qu'il faut promouvoir pour éradiquer ce fléau.

Cette violence s'observe dans les différents domaines de la vie sociale, familiale, dans la sphère professionnelle, la vie politique et touche tous les milieux sociaux et reste souvent et longtemps cachée.

C'est pourquoi, il est si important d'en identifier les **signaux faibles** pour permettre à l'institution judiciaire, aux services d'enquête d'intervenir au plus vite avant l'escalade et l'irréparable.

Sans relais dans les familles, nous sommes désarmés, aveugles et totalement impuissants.

J'en profite à ce stade de mon propos pour m'étonner du manque d'engagement de certains tiers, alors que la **loi** a libéré leur parole.

Ainsi, de nombreuses conventions ont été signées avec le milieu médical et para médical pour signaler au plus vite de tels comportements, en vain !

Le parquet le plus avancé dans ce domaine, celui d'AUCH n'a enregistré aucun signalement depuis 2 ans par cette voie ! Je m'étonne que cela soit possible...s'engager et ne rien faire ! Ne rien dire, ne rien signaler...

« La mauvaise conscience générale, disait Simone Weil, permet à chacun de se gratifier d'une bonne conscience individuelle : ce n'est pas moi qui suis responsable, puisque tout le monde l'est ! »

Avec le Grenelle des violences conjugales, il y a eu une véritable prise de conscience et surtout un vaste plan d'action interministériel, avec des moyens à la clef : des téléphones graves danger, des bracelets anti-rapprochement et des outils juridiques.

Au plan du dépistage précoce et du traitement de cette délinquance, les parquets du ressort sont particulièrement dynamiques en liens étroits avec le milieu associatif, et surtout grâce au concours exemplaire des services d'enquête qui font un travail formidable mais sont aujourd'hui un peu asphyxiés par la charge de travail que cette lutte représente.

Depuis fin 2020, nous tenons dans chaque parquet un outil statistique de suivi des procédures établies et des mesures prises nous permettant de suivre en temps réel les réponses apportées.

En 2021, au total, 1049 procédures ont été traitées par les parquets du ressort et 1131 en 2022, la hausse est de 8% !

Les réponses pénales et autres mesures ont augmenté de 22% .

Mais c'est surtout au niveau des outils de protection que l'évolution est la plus forte : 194% pour les TGD en cours, 200% pour les BAR (3 à 9), 109 % pour les ordonnances de protection et 25 % pour les armes à feu saisies avec 174 armes à feu saisies en 2021, 217 en 2022, avec combien de drames évités préventivement.

Après ce bilan, spécifique, ce satisfecit que j'adresse aux magistrats des parquets pour leur engagement constant dans ce domaine, mon inquiétude en cette fin d'année portait sur notre capacité collective à poursuivre cet effort sans un signe important, positif et tangible!

Ce signe, cette lueur, est clairement venue des annonces très encourageantes de notre Garde des Sceaux avec son plan et les 60 mesures qu'il a détaillées le 5 janvier dernier.

Comme l'a écrit *Shakespeare : l'espérance d'une joie est presque égale à la joie !*

Je retiens de ce plan qu'il est enfin reconnu, au plus haut niveau, que notre institution ne dispose pas du budget et des ressources humaines suffisantes pour faire face correctement à sa mission, que d'ici la fin du quinquennat notre budget passera de 9 milliards à 11 milliards d'euros avec le recrutement de 10 000 personnels de justice supplémentaires, dont 1 500 magistrats et autant de greffiers, des milliers de juristes assistants, éducateurs et surveillants pénitentiaires, que 15 000 places de prison seront construites, que l'équipe autour du juge sera érigée en principe cardinal.

Tous ces points sont très importants, car concrets et je m'en réjouis. La justice avait déjà beaucoup « bougé » avec le recrutement de contractuels pour la justice de proximité, ces annonces sont d'une autre dimension, d'un autre ordre.

Au plan procédural, les mesures prévues sont également prometteuses comme la césure au civil, la procédure de règlement amiable, la simplification de la procédure pénale avec déjà la constitution d'un groupe de travail pour la réformer. Je pourrais même citer le chien d'assistance judiciaire pour les mineurs victimes dont l'expérimentation a commencé ici, dans notre ressort à Cahors.

Autre point extrêmement positif : toutes les cours d'appel sont maintenues dans leur activité juridictionnelle et même dans leur pouvoir de gestion budgétaire de proximité, préservant ainsi le fonctionnement d'une justice adaptée aux réalités du territoire, aux besoins et aux attentes essentielles des usagers et des justiciables.

Mais il y a urgence et sur de nombreux points cette révolution Copernicienne dans ses annonces doit être encore précisée, développée, les budgets sanctuarisés et les effectifs nouveaux recrutés.

Je voudrais pour conclure, une nouvelle fois adresser à mes collègues du ministère public sans exception ainsi qu'aux greffiers, fonctionnaires et contractuels qui les épaulent dans leurs multiples tâches, mes plus vifs remerciements pour le travail accompli dans des conditions que je sais rudes.

Aucun d'entre eux n'a compté son temps, son énergie, ses efforts pour faire appliquer la loi pénale et contribuer ainsi aux respects des normes collectives, ciment de notre pacte républicain !

Ces remerciements s'adressent aussi aux magistrats du siège lesquels dans des conditions souvent difficiles ont permis par leur engagement professionnel, leur disponibilité et leurs compétences, ces résultats.

Je veux également associer à ces remerciements les militaires de la gendarmerie, les fonctionnaires de la police, de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse, sans lesquels rien ne serait possible.

Je veux aussi saluer les avocats, piliers également de notre état de droit, avec lesquels les relations sont particulièrement bonnes, dans le respect de nos responsabilités et rôles respectifs.

Je ne peux pas omettre la place importante que tiennent dans notre fonctionnement les notaires, les huissiers, devenus commissaires de justice, les experts, les délégués du procureur, qui œuvrent au quotidien au sein de notre cour.

Avec les annonces de notre garde des Sceaux, nous voyons que notre institution, comme d'autres va être chamboulée, mais surtout renforcée pour lui permettre comme le prévoit la Constitution d'exercer au mieux la plénitude de ses attributions, au service des justiciables, pour lui permettre de garantir un juste équilibre entre la sécurité, le respect des lois pénales, la lutte contre tous les trafics et le respect des libertés.

Cet équilibre est cornélien mais il indispensable à notre pacte démocratique et républicain : agir avec vigueur et détermination mais toujours dans le strict respect de la loi voulue par le législateur !

Monsieur le premier président,

Je requiers qu'il plaise à la cour :

- constater qu'il a été satisfait aux prescriptions du code de l'organisation judiciaire,
- déclarer close l'année judiciaire 2022
- déclarer ouverte l'année judiciaire 2023,
- me donner acte de mes réquisitions,
- et dire que du tout, il sera dressé procès verbal.